

Commission Morphologie et milieux aquatiques du SAGE ALLAN

Réunion du 28 mars 2013

Conseil Général du Territoire de Belfort

Compte-rendu

Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
FORCINAL Anne-Marie	EPTB Saône-et-Doubs	anne-marie.forcinal@cg90.fr
ECOFFEY Hubert	CCST Contrat de Rivière Allaine	hubert.ecoffey@orange.fr
QUENOT Christian	Maire de Courcelles	courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr
LE ROY Laurence	CCST	laurence.leroy@cc-sud-territoire.fr
ENSELME Florian	PMA	Florian.enselme@agglo-montbeliard.fr
CULAT Alban	PMA	alban.culat@agglo-montbeliard.fr
GANDON Grégory	CAB	gqandon@agglo-belfort.fr
CUENOT Sylvain	CG68 – service rivières	cuenot.s@cg68.fr
RICHERT Jean	CG90	jean.richert@cg90.fr
AZENS Jean-François	CG90	jean-francois.azens@cg90.fr
VERNIER Stéphanie	CG90	stephanie.vernier@cg90.fr
PAOLIN Mélina	CG90	melina.paolin@cg90.fr
LAVALLEE Alexia	CCI90	alavalle@belfort.cci.fr
LERAY Laetitia	CEN FC	laetitia.leray@cen-franche-comte.org
ROSSELOT Maurice	Fédération de chasse 90	
GROUBATCH Gérard	FNE 90/ FNE FC	tbne@neuf.fr
BOULANGER Bernard	ONEMA	sd90@onema.fr
GROUBATCH Thomas	Fédération pêche 25	tgroubatch@federation-peche-doubs.org
DUGUET Georges	Fédération de pêche 70	
HANNOTIN Marc	Fédération de pêche 90	marc.hannotin@bbox.fr
PERNEY Gilbert	UFC Que choisir	gilbert.perney@wanadoo.fr
MONROUZEAU André	UDIAP 90	andre.monrouzeau@sfr.fr
STUTZ Claire	DDT90	claire.stutz@territoire-de-belfort.gouv.fr
GILLOT Philippe	DDT90	philippe.gillot@territoire-de-belfort.gouv.fr
ADAM Stéphanie	Agence de l'Eau RMC	stephanie.adam@eaurmc.fr
PONCHON Fabien	DREAL FC	fabien.ponchon@developpement-durable-gouv.fr
BELLECC Simon	Agence Régionale de Santé	simon.bellecc@ars.sante.fr
CARD Claudine	Agence Régionale de Santé	claudine.card@ars.sante.fr
MOREAU Jessica	EPTB Saône et Doubs	jessica.moreau@eptb-saone-doubs.fr
BERTHOMME Marie-laure	EPTB Saône et Doubs	marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr

Excusés :

Nom	Structure
POIVEY Gérard	Conseil Général 70
GRISEY Hervé	Syndicat eaux Giromagny
MONNIER Claude	Chambre d'agriculture 25/90
NEY Antoine	Chambre régionale d'agriculture
PETIT Bernard	Maire d'Allenjoie
JACOTTET Daniel	CC Vallée du Rupt
BURKHALTER Fernand	CC Pays d'Héricourt
COMPAGNE Agnès	Région Franche-Comté
	CG70
BEAUME Colette	URIAP FC
FORET Marc	EPTB Saône et Doubs

Les documents de la réunion (support de présentation et dossier de séance distribué) sont disponibles sur le site internet de l'EPTB : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Reunion-commission-Morphologie-et>

1. Introduction par la présidente de la commission

Mme Anne-Marie FORCINAL, présidente de la commission Morphologie et milieux aquatiques du SAGE Allan, souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour de cette commission :

D'une manière générale, les travaux de la commission doivent permettre de répondre à l'orientation fondamentale 6 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée, à savoir, « Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques ». Pour ce faire, la réunion se déroulera en 2 temps :

- **présentation de l'état des lieux** de la thématique morphologie et milieux aquatiques sur le périmètre du SAGE par Marie-laure BERTHOMMÉ, animatrice du SAGE Allan (EPTB Saône et Doubs) suivie d'une intervention de M. Sylvain CUENOT (animateur du SAGE de la Doller, Conseil Général du Haut-Rhin) pour témoigner de la mise en œuvre d'un programme pour l'atteinte du bon état écologique des rivières du Haut-Rhin
- **identification des enjeux** de morphologie des cours d'eau et milieux aquatiques sur le périmètre du SAGE

Elle informe de la possibilité de remplir les deux fiches jointes au dossier de séance et destinées à recueillir les observations des membres de la commission thématique ; précisant que ces fiches pourront être remises à l'animatrice du SAGE ultérieurement.

Mme FORCINAL appelle à la participation de tous durant la phase d'identification des enjeux avant de céder la parole à Marie-laure BERTHOMMÉ pour la présentation de l'état des lieux.

2. Présentation de l'état des lieux

Après un rappel du rôle des commissions thématiques dans l'élaboration du SAGE, Mme Marie-laure BERTHOMMÉ expose l'état des connaissances sur le territoire du SAGE. Celui-ci s'articule autour de grandes thématiques : caractéristiques générales concernant le périmètre du SAGE, Morphologie des cours d'eaux, milieux et espèces aquatiques.

2.1. La morphologie des cours d'eau

Cf diapositives 10 à 19 du support de présentation ou dossier de séance

Après avoir rappelé les caractéristiques géologiques, topographiques et hydrographiques du périmètre du SAGE, Marie-laure BERTHOMMÉ cède la parole à M. Jean-François AZENS pour un bref rappel historique de l'aménagement des cours d'eau. Ainsi, M. Jean-François AZENS explique que les

aménagements (seuils, dérivations et étangs) peuvent dater du 16^{ème} siècle, répondant aux objectifs de l'époque, à savoir permettre les installations industrielles et le développement de la région. Des travaux de rectification (canaux d'irrigation, enrochement, formations stabilisatrices avec plantations) ont permis le développement de l'agriculture. Enfin un troisième type d'aménagements, relevant davantage du déplacement (remblais, déblais,...) a permis, plus récemment, la construction de l'autoroute et des gravières. Ces divers aménagements qui répondaient à des objectifs historiques bien précis ont conduit à un enrochement de certains tronçons de cours d'eau, une diminution surfacique des zones humides, un enfoncement des lits majeurs et une perte de linéaire estimé à 14% pour l'Allaine, 10% pour la Savoureuse.

Marie-laure BERTHOMMÉ explique ensuite que les espaces de mobilité des cours d'eau sont limités à cause d'un maillage étroit et conséquent avec les infrastructures routières et ferroviaires et les zones d'activités. Par ailleurs, le développement de l'urbanisation en lit majeur et l'augmentation de la surface artificialisée sur l'aire urbaine augmentent la vulnérabilité au risque inondation. Concernant l'évaluation géomorphologique des cours d'eau, Marie-laure BERTHOMMÉ cite les différentes études qui ont pu être menées sur le périmètre du SAGE puis souligne que peu d'entre elles ont effectivement conduit à des travaux de restauration morphologique bien que tous les acteurs du territoire constatent une dégradation globale.

La fragmentation écologique est ensuite représentée avec le recensement des obstacles à l'écoulement, travail mené conjointement entre la DREAL et l'ONEMA.

Mme Alexia LAVALLEE (CCI 90) ajoute que ces obstacles à l'écoulement sont recensés en deux listes (lot 1 : Ouvrages situés sur des masses d'eau visées par une mesure « continuité » du programme de mesure et lot 2 : Ouvrages nécessitant l'acquisition de connaissances préalables aux travaux de restauration de la continuité). De plus, elle souligne l'intérêt de rajouter à cette information le recensement des productions hydro-énergétiques.

2.2. Les milieux et espèces aquatiques

Cf diapositives 20 à 29 du support de présentation ou dossier de séance

Après la présentation des milieux naturels identifiés sur le périmètre du SAGE, protégés réglementairement ou pas, Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle les bénéfices des zones humides : réservoirs de biodiversité, zones d'épuration naturelle, véritables « éponges » (restituant l'eau stockée en période chaudes) et espaces d'amenité. Elle relate un début d'inventaire de celles-ci sur la partie du Doubs comprise dans le SAGE par l'EPTB Saône-et-Doubs et sur le contrat de rivière Allaine par le Conseil général 90.

Le recensement des étangs est de qualité disparate sur le périmètre du SAGE, les données sont non exhaustives et pas toujours mises à jour. Or un inventaire de qualité devrait permettre de connaître les impacts (qualitatif et quantitatif) des plans d'eau sur les cours d'eau selon leur mode de gestion et leur connexion pour œuvrer à une gestion optimale des étangs.

M. Bernard BOULANGER (ONEMA) reconnaît la valeur économique des étangs mais rappelle que ceux-ci peuvent avoir un impact négatif sur la ressource en eau.

Enfin la répartition des espèces piscicoles patrimoniales est brièvement présentée. M. Marc HANNOTIN (Fédération de pêche 90) souligne que la donnée présentée n'inclue pas l'abondance des espèces mais seulement leur répartition, d'après les pêches de 2011 et 2012.

Mme Anne-Marie FORCINAL remercie les participants pour leurs commentaires et réflexions et propose de passer à l'identification des études complémentaires à l'état des lieux du SAGE.

3. Intégration d'études complémentaires à l'état des lieux

Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle que l'inventaire des zones humides débute sur le contrat de rivière Allaine et sur la partie du Doubs du SAGE Allan. Ce recensement permettra de pouvoir les localiser et les protéger et/ou restaurer.

Concernant le recensement des étangs, il paraît nécessaire aujourd'hui de mutualiser les travaux déjà accomplis (par les DDT 25, 90 et 70, la fédération de pêche 90, le contrat de rivière Allaine, le bureau d'étude Cabinet Reilé sur le bassin de la Savoureuse,...), mettre à jour les données

et combler les lacunes. Cette localisation des plans d'eau doit permettre d'œuvrer pour une gestion optimale.

Enfin, Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle que l'évaluation géomorphologiques des cours d'eau a pu faire l'objet de nombreuses études sur le périmètre du SAGE Allan (Madeleine, Allaine, Saint Nicolas, Rupt, Lizaine, Savoureuse à Nommay). Il paraît aujourd'hui utile de mutualiser et mettre à jour ces résultats en intégrant des informations de morphologie, continuité des cours d'eau et abondances piscicoles. Une étude devrait permettre de prioriser des plans d'actions et d'assurer la mise en place de travaux de restauration (considération des possibilités techniques et stratégiques).

M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) s'interroge sur le terme d'optimisation de la gestion des étangs, et plus précisément sur les possibilités pour un étang d'avoir des impacts positifs sur les masses d'eau.

M. Bernard BOULANGER (ONEMA) répond que les étangs peuvent avoir des impacts positifs dans la mesure où leur ceinture végétale est garante de réservoir de biodiversité, et que certaines queues d'étangs sont des zones humides présentant de nombreux avantages. Par ailleurs selon leur emplacement, les étangs n'ont pas toujours un impact sur les cours d'eau, il convient donc d'identifier les secteurs avec des étangs pouvant impacter les cours d'eau. L'idée n'est pas de fermer les étangs, comme pourrait le craindre certains propriétaires d'étangs, cela serait même néfaste ; mais il s'agit sur certains secteurs, de mettre en œuvre une gestion visant à l'amélioration des impacts sur les masses d'eau. M. Bernard BOULANGER (ONEMA) rajoute enfin que les zones humides sont des milieux à protéger et qu'il serait bien d'étendre leur inventaire sur l'ensemble du périmètre du SAGE, de même il souligne que l'évaluation morphologique pourrait s'étendre aux secteurs apicaux puisque le chevelu de petits ruisseaux influe sur l'ensemble du bassin aval.

M. MONROUZEAU (UDIAP90) convient de l'importance de travailler conjointement avec les propriétaires d'étangs pour réfléchir ensemble à une gestion optimale. Il témoigne de sa rencontre avec le bureau d'études Cabinet Reilé dans le cadre de l'étude Détermination des volumes prélevables sur le bassin de la Savoureuse, quelques jours auparavant, et de la coopération de l'UDIAP aux réflexions de l'étude. Il souligne que les étangs sont parfois légués de génération en génération et que les propriétaires actuels n'ont pas toujours les moyens financiers d'engager des travaux. Il ajoute que selon leur emplacement, n'étant pas seulement alimentés par les petits cours d'eau, les étangs peuvent également servir de réserves d'eau.

M. Thomas GROUBATCH (Fédération de pêche 25) rajoute que les plans d'eau sont davantage connus pour leur effet de drainage.

M. Simon BELLEC (ARS) souhaite ajouter aux réflexions de faisabilité des travaux de restauration morphologique la prise en compte des captages : par exemple celui de Sermamagny fait l'objet d'une servitude d'utilité publique et celui de Grandvillars pour l'Allaine présente des drains rayonnants.

Mme Laurence LE ROY (CCST) rassure l'ARS en expliquant que les travaux devant être engagés sur l'Allaine prennent bien en compte la particularité des drains rayonnants du captage de Grandvillars et que la gestion de la ripisylve est adaptée.

Mme Anne-Marie FORCINAL cède ensuite la parole à M. Sylvain CUENOT, animateur du SAGE de la Doller et Lauch pour présenter la mise en œuvre d'un programme pour l'atteinte du bon état écologique des rivières du Haut-Rhin.

4. Témoignage du Conseil Général du Haut-Rhin pour la mise en œuvre d'un programme pour l'atteinte du bon état écologique des rivières du Haut-Rhin

M. Sylvain CUENOT (CG68) explique que l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du département, en réponse à la Directive Cadre sur l'Eau suppose trois axes de travail : l'hydro morphologie (diversité des habitats, équilibre érosion/dépôts), la continuité (franchissabilité piscicole, infiltration en nappe, régulation des crues et des étiages) et l'écologie (diversité optimale des berges et autoépuration). L'état des lieux du programme s'est donc établi sur ces trois axes de travail avec la définition du fuseau de mobilité des cours d'eau (axe hydro morphologie), l'inventaire des ouvrages présents (axe continuité) et l'inventaire des zones humides, ripisylves et plans de gestion (axe écologique). Suite à cet important travail, la démarche consiste en la définition des actions, leur planification et leur mise en œuvre avec plan de gestion et suivi. Ce programme a actuellement

conduit à la publication d'un programme de restauration par commune et la mise en œuvre d'un chantier pilote à Lutterbach avec l'aménagement d'un seuil par un découpage en palanches. Le SAGE des bassins versants de la Doller et de la Lauch, dont l'élaboration a récemment débuté, représente une opportunité pour ce programme. Ainsi, après poursuite des discussions et consultation des communes, les actions et les enveloppes de mobilité définies pourront être validées par la CLE.

Mme Anne-Marie FORCINAL s'interroge sur l'acquisition des terrains relevant de la protection des enveloppes de mobilité des cours d'eau. M. Sylvain CUENOT (CG68) explique que les enveloppes de mobilité seront inscrites dans le SAGE et feront l'objet d'une instruction de dossier pour la police de l'eau. De plus, il souligne la particularité du département du Haut-Rhin : le syndicat de rivière est souvent propriétaire (à terme l'intégralité du linéaire serait à acquérir), dans le cas contraire et s'il n'y a pas de vente, les aménagements seront à la charge du propriétaire.

4. Identification des enjeux

Mme FORCINAL invite ensuite à l'identification des enjeux majeurs, phase de travail de la réunion. Elle dresse tout d'abord un bilan de ce qui a pu être dit, de façon à partager un diagnostic avec l'ensemble des participants :

- **4 bassins versants** (Savoireuse, Bourbeuse, Allaine-Allan, Lizaine) à densités de réseau hydrographiques différentes en fonction de la perméabilité du sous-sol, et aux caractéristiques propres, fonction de leur aire d'alimentation, de leur relief et de la pluviométrie
- Une **urbanisation en lit majeur** des cours d'eau et d'importantes surfaces **artificialisées**, conséquences de la **forte urbanisation** et des **activités économiques** sur la zone, qui ont des impacts sur le réseau hydrographique
- Une **fragmentation écologique importante** (continuité écologique et obstacles à l'écoulement, artificialisation des espaces de bon fonctionnement et de mobilité des cours d'eau, transports sédimentaires et incision du lit) aux conséquences sur le fonctionnement et le potentiel écologique des cours d'eau
- **Forte altération morphologique des cours d'eau, souvent historiques**, aux conséquences sur la ressource en eau (qualité et quantité)
- Une prise en compte **progressive des trames vertes et bleues** dans les documents d'urbanisme
- Des **milieux naturels identifiés**, notamment une réserve naturelle nationale et une régionale (Basse vallée de la Savoireuse, dans le Doubs), un parc naturel régional et de nombreux espaces protégés sur le Ballon d'Alsace et **3 sites Natura 2000** témoignant de la volonté des collectivités à s'associer à la démarche de protection
- Un territoire marqué par un **appauvrissement général des populations piscicoles** et d'espèces aquatiques autochtones, dont certaines à fort enjeu patrimonial, et un développement d'espèces invasives (telles que la Renouée du Japon) dans les cours d'eau et sur les berges.

Après avoir donné la définition du terme d'enjeu dans le contexte de l'élaboration du SAGE, Mme Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle que la phase d'identification des enjeux doit être une étape constructive qui suit le partage de l'état des connaissances. Des mots-clés permettent de guider les réflexions.

M. Jean-François AZENS (CG90) rappelle que les aménagements historiques des cours d'eau sont à mettre en parallèle avec les besoins de nos prédécesseurs (irrigation et énergie). Ces utilisations passées des cours d'eau diffèrent des besoins actuels : sanitaires (qualité et quantité de l'eau), de sécurité (prévention et protection contre les inondations) et de société (qualité des milieux

naturels et esthétique des paysages). La restauration morphologique n'est donc pas une fin mais un moyen de réponse à nos besoins actuels.

Mme Alexia LAVALLEE (CCI90) approuve ces propos mais précise que la gestion de l'eau dans les activités économiques est une problématique actuelle indissociable.

Mme Stéphanie VERNIER (CG90) propose d'ajouter dans les enjeux la nécessité d'assurer les portages des actions et donc de sensibiliser les porteurs de projet.

M. Bernard BOULANGER (ONEMA) ajoute que la mauvaise qualité des cours d'eau est connue depuis longtemps et que la lutte contre la pollution a déjà engagé de nombreux efforts d'investissements des collectivités, industriels et agriculteurs. Les résultats ne sont cependant pas du niveau espéré, d'où la nécessité d'améliorer le cours d'eau et d'agir sur la qualité du support.

Suite à une interrogation sur la part de responsabilité du secteur agricole sur les pollutions de l'eau, Mme Stéphanie VERNIER (CG90) répond que les polluants retrouvés n'ont pas toujours une origine déterminée, mais dans tous les cas l'activité humaine impacte la qualité de l'eau.

Mme Stéphanie ADAM (Agence de l'Eau) réitère la nécessité de trouver des porteurs de projet de restauration morphologique et donc d'œuvrer à l'adhésion des usagers.

M. Jean RICHERT (CG90) rappelle une évolution des besoins et souligne que les besoins actuels ne sont peut-être pas les mêmes que ceux de demain. L'ensemble des compétences doit donc être mis à disposition avec une certaine humilité d'un point de vue technique et scientifique.

M. Hubert ECOFFEY (CCST) témoigne de l'expérience du contrat de rivière Allaine et plus particulièrement de la restauration morphologique réalisée du côté suisse ayant permis en 5 ans, de multiplier par 2,5 l'indice des espèces présentes (malgré un espace contraint). Il témoigne d'un bon accueil des populations pour ce qui concerne les futurs travaux de l'Allaine côté français. Il ajoute cependant que la compréhension et l'acceptation ne peut se faire qu'en cas d'information et sensibilisation au quotidien. Il pense enfin que l'expérience du contrat de rivière est à partager pour le bon fonctionnement du SAGE Allan.

M. André MONROUZEAU (UDIAP90) s'interroge sur les modalités et les résultats d'actions de communication et de la difficulté d'associer les populations.

Mme Anne-Marie FORCINAL prend exemple sur une réunion publique récente à Delle, ayant réuni jusqu'à 80 personnes. Elle relate de la qualité des échanges, les questions posées ayant été relativement complexes et techniques. Le public, sensibilisé aux problématiques, est ressorti majoritairement convaincu de la réunion.

M. Marc HANNOTIN (Fédération de pêche 90) propose d'ajouter dans les enjeux la caractérisation des milieux.

M. Bernard BOULANGER (ONEMA) rappelle l'importance de tenir compte des milieux apicaux et chevelus des petits cours d'eau dans les problématiques de gestion de l'eau. Il ajoute que le SAGE est un bon outil pour favoriser la sensibilisation des acteurs.

M. Simon BELLEC (ARS) rappelle que l'atteinte d'un bon état écologique suggère un haut niveau de qualité dans l'optique de satisfaction des usages de l'eau. Il s'appuie sur le témoignage du Conseil général du Haut-Rhin et souligne le fait que l'eau potable a été citée plusieurs fois durant l'exposé. Il renforce la nécessité d'inscrire les différents usages dans les enjeux avec l'exemple du captage de Sermamagny. En effet, dans le cadre de l'Etude de détermination des volumes prélevables réalisée par l'Agence de l'eau, une restauration morphologique sur la zone de protection du captage est évoquée. Or, étant en zone de protection, aucune activité n'est tolérée et dans le cas de travaux, une dérogation doit être envisagée.

Marie-laure BERTHOMMÉ propose que la caractérisation des milieux soit détaillée et doit se faire autant selon le potentiel des milieux que les usages.

Mme Claire STUTZ (DDT90) ajoute que la prise en compte des différents usages de l'eau est une réelle problématique qui a pu se retrouver dans chacune des commissions thématiques.

M. Bernard BOULANGER (ONEMA) souligne également que la restauration morphologique inclue la restauration des lits mineurs et des espaces de mobilité.

Après relecture des différents enjeux co-construits, M. Grégory GANDON (CAB) s'interroge sur l'appréciation des espèces patrimoniales, sur la possibilité de conduire un inventaire dans le cadre du

SAGE et avec quelles espèces prises en compte. Il souligne que durant l'exposé, les données présentées faisaient seulement référence à la répartition d'espèces piscicoles.

Mme Marie-laure BERTHOMMÉ répond que les espèces patrimoniales seront détaillées dans l'état des lieux selon les connaissances actuelles. Tout comme les espèces invasives, elles seront animales ou végétales.

Enfin, M. André MONROUZEAU (UDIAP90) demande si on a connaissance à l'heure actuelle du débit de la Savoureuse nécessaire pour satisfaire la vie aquatique.

M. Bernard BOULANGER (ONEMA) s'appuie sur les estimations et résultats de l'Etude Détermination des volumes prélevables et indique un débit biologique de 80 à 90 L/s de la Savoureuse (en tête de bassin).

M. Jean-François AZENS (CG90) ajoute que si un débit supérieur à celui actuel s'avère indispensable, il n'est pas suffisant à l'atteinte du bon état écologique.

Mme Anne-Marie FORCINAL clôt la séance en remerciant les participants. Elle rappelle la transversalité de la thématique Morphologie et milieux aquatiques avec les problématiques de quantité et qualité de l'eau, comme cela a été relaté tout au long de la réunion ; et explique que le bureau de la CLE sera en charge d'assurer la cohérence de la thématique avec les trois autres du SAGE Allan (ressource quantitative, pollutions et qualité de l'eau et inondation).

Proposition d'identification d'enjeux concernant la thématique Morphologie et milieux aquatiques, déclinés en objectifs :

Atteinte du bon état écologique

- développer les connaissances
- assurer le bon fonctionnement des cours d'eau (en caractérisant les milieux et les usages)
- sensibiliser les porteurs de projet et assurer l'adhésion des populations/usagers (expliciter les objectifs)

Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides

- assurer la gestion des plans d'eau, ripisylve, milieux apicaux
- préserver et restaurer les zones humides
- préserver les espèces patrimoniales et limiter les espèces invasives